Art. 22 Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept (7) membres dont :

au moins six (6) membres proviennent des membres actifs, incluant la présidence. un (1) membre peut provenir des membres associés. À défaut, le poste est comblé par un membre actif.

Il y a 3 postes à combler: Vous pouvez donc poser votre candidature

(Voir document 3: Renseignements pertinents p.2-3)

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAFMRQ

(La date limite pour faire parvenir sa candidature)

7 mai 2019

Je désire poser ma candidature comme membre du CA :	
Membre actif	
Membre associé	
Ci-joint une résolution du conseil d'administration de l'organisme.	
Nom de l'organisme :	
Nom du/de la candidat(e)	_
Adresse du/de la candidat(e)	_
Signature du/de la candidat(e)	

(Joindre un mini curriculum vitae à cette candidature) Envoyer par la poste au 584, rue Guizot Est Montréal, Québec H2P 1N3

Au plus tard le 7 mai 2019